



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

SAINT-LUDGER, LE 8 OCTOBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 8 octobre 2019 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell et Roger Nadeau.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2019-10-309

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 8 octobre 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2019
5. Activités de fonctionnement au 4 octobre 2019 :
 - 5.1 Dépôt
 - 5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
6. Comptes payés et à payer au 4 octobre 2019`
 - 6.1 Centre du Camion (Beauce) Inc. – Facture # 154206
 - 6.2 Adoption
7. Administration :
 - 7.1 Manuel de l'employé
 - 7.2 5^e colloque Défi 2025
 - 7.3 Assurances - Renouvellement
 - 7.4 Infotech – Commande de papeterie annuelle 2020
 - 7.5 Achat d'un téléviseur et d'un support mural – Salle du Conseil municipal
 - 7.6 GRH – Opérateur en eau potable et eaux usées
8. Voirie :
 - 8.1 TECQ 2019-2022 – Acceptation de la nouvelle programmation
 - 8.2 Rue du Pont – Mandat pour estimation
 - 8.3 Déneigement 2019-2020 du bureau municipal, stationnement OTJ et Résidence Sérénité – Étude et décision
 - 8.4 Achat de pneus et carcasses
 - 8.5 Achat de chaînes
 - 8.6 Achat de lames, sabots et pointes de carbure rotatives
 - 8.7 Remorque – Refaire suspension et achat de pneus
 - 8.8 Immeubles Lapierre Inc. – Travaux d'asphaltage
 - 8.9 Parc industriel – Stationnement pour véhicules lourds

- 8.10 Inspecteur municipal – Remplacement temporaire
- 9. Eau potable
- 10. Eaux usées :
 - 10.1 Nettoyage des postes de pompage, des trop-pleins des pompes et régulateurs
 - 10.2 Réparation et calibration de la ligne de vie
- 11. Service incendie – Vente de l'unité d'urgence
- 12. Bibliothèque municipale :
 - 12.1 Conférence « Quand t'éduques, éduque »
 - 12.2 Spectacle « Une forêt enchantée à explorer »
- 13. OTJ :
 - 13.1 Conciergerie – Embauche
 - 13.2 Achat de fournitures pour balançoires
 - 13.3 Réparation de la piscine et changement du sable dans les filtres
- 14. CPTAQ – Demande d'aliénation et lotissement – Ferme HLR Faucher Inc.
- 15. Occupation du domaine public – Lot 3 740 933 (rue Saint-Charles)
- 16. Demandes d'aide financière :
 - 16.1 Maison de la Famille – Bolidés en ville
 - 16.2 Club de motoneige Les Mouflons des Montagnes Inc.
 - 16.3 Fabrique de St-Jean-Paul II – St-Ludger
- 17. Demande de soutien :
 - 17.1 Municipalité alliée contre la violence conjugale
 - 17.2 Éclaireur Progrès – Publication des avis publics
- 18. Varia
- 19. Dépôt de documents pour information
- 20. Répertoire du courrier reçu au 4 octobre 2019
- 21. Période de questions de l'assistance.
- 22. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions sont posées par une citoyenne concernant la récupération du verre. Monsieur le maire l'informe de ce qui se fait actuellement dans la MRC du Granit et des projets en cours.

La directrice générale répond à des questionnements concernant les lumières de rue et l'achat de fournitures pour l'OTJ.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2019

Résolution 2019-10-310

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 4 OCTOBRE 2019 :

5.1 Dépôt

Les activités de fonctionnement au 4 octobre 2019 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13

La directrice générale informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

Virements de crédits effectués au 30 septembre 2019			
N° de poste	Description	débit	crédit
Administration générale			
02-130-00-454	Inscription session de formation	200.00 \$ +	
02-130-00-413	Comptabilité et vérification		200.00 \$ -
Sécurité incendie			
02-220-00-525	Entretien et réparation - matériel(équip. Motorisés)	125.00 \$ +	
02-220-00-522	Entretien et réparation - bâtiment et terrains		125.00 \$ -
02-220-00-525	Carburant, huile, graisse, diesel	120.00 \$ +	
02-220-00-632	Huile à chauffage: caserne incendie		120.00 \$ -
Traitement des eaux usées			
02-414-00-310	Frais de déplacement du personnel	100.00 \$ +	
02-414-00-521	Entretien et réparation - travaux de génie		100.00 \$ -

6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 4 OCTOBRE 2019

6.1 Centre du Camion (Beauce) Inc. – Facture # 154206

Résolution 2019-10-311

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture # 154206 du Centre du Camion (Beauce) Inc. au montant de 1 023.00 \$, taxes en sus, pour l'inspection et la réparation de l'Inter 2013 ;

QUE cette facture soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-15-526 *Ent. et rép. – Inter 2013 (n° 15)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.2 Adoption

Résolution 2019-10-312

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 207 236.86 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR SEPTEMBRE 2019

Élus municipaux	2 802.26 \$
Employés municipaux	12 873.76 \$
Pompiers volontaires	814.41 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	5 396.11 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 365.84 \$
CSST	354.30 \$
RVER (Part employé)	395.18 \$

TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : SEPTEMBRE 2019 25 001.86 \$

CHÈQUES ÉMIS SEPTEMBRE 2019

BELL MOBILITÉ INC.	121.74 \$
Club Chasse & Pêche St-Ludger	500.00 \$
COOPERATIVE DE TRAVAIL	730.02 \$
Fernand Dufresne Inc.	110.51 \$
Hockey-Mineur 2000 St-Gédéon	270.00 \$
Hydro-Québec	2 061.68 \$
Lafontaine et Fils Inc	49 452.65 \$
Sogetel Inc	763.66 \$
Vincent Morin	1 800.00 \$
Visa Desjardins	1 384.61 \$
Yesenia Mendez Vazquez et	150.00 \$

TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : SEPTEMBRE 2019 57 344.87 \$

COMPTES À PAYER SEPTEMBRE 2019

A.D.M.Q.	363.32 \$
Auto Quirion & Drouin Inc	403.04 \$
BERNARD THERRIEN	132.87 \$
C.M.P. Mayer Inc	137.97 \$
CAIN LAMARRE	410.36 \$
Canada Post Corporation	193.17 \$
CLUB PISCINE DE BEAUCE INC	120.72 \$
COUTURE ALUMINIUM ST-GEORGES INC.	2 046.16 \$
Debroussaillement Adam Vachon	7 837.78 \$
ENVIRONEX	309.28 \$
Essor Assurances Inc	173.31 \$
Garage A. Therrien Inc	594.23 \$
GROUPE CT	773.90 \$
HARNOIS ÉNERGIES INC	1 258.77 \$
Hydro-Québec	1 006.73 \$
Jean Théberge	178.88 \$
JULIE RICHARD	114.27 \$
LAWSON PRODUCTS	716.40 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	1 068.00 \$
Les Équipements Lapierre Inc	27.11 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	158.28 \$
LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	68.91 \$
M.R.C. Du Granit	54 475.96 \$
Ministre des Finances	38 377.00 \$
Municipalité du Lac-Drolet	448.68 \$
Municipalité Saint-Gédéon-De-Beauce	597.84 \$
Orizon Mobile	58.58 \$
PUROLATOR INC.	5.39 \$
R. Paré Excavation Inc	5 299.16 \$
Réal Huot Inc	1 805.71 \$
Réseau D'Aqueduc Lapierre Inc.	3 786.50 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	745.31 \$
Valoris	287.67 \$
Vincent Morin	293.76 \$
Visa Desjardins	615.11 \$

TOTAL DES COMPTES À PAYER : SEPTEMBRE 2019 124 890.13 \$

TOTAL DES COMPTES : SEPTEMBRE 2019 207 236.86 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7. ADMINISTRATION :

7.1 Manuel de l'employé

Dépôt d'un projet incluant les demandes des employés. Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

7.2 5^e colloque Défi 2025

Résolution 2019-10-313

ATTENDU que le Colloque 2019 de Défi 2025 aura lieu au Club de Golf du lac Mégantic le 29 octobre prochain au coût de 40.00 \$ par personne ;

ATTENDU que les conseillers Bernard Rodrigue, Jean-Luc Boulanger et Goderic Purcell désirent participer à ce colloque ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise les conseillers Bernard Rodrigue, Jean-Luc Boulanger et Goderic Purcell à participer à ce colloque ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-110-00-310 *Frais de déplacement représentation* et 02-110-00-454 *Inscription session de formation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.3 Assurances - Renouvellement

Suite à une demande de monsieur le maire à la directrice générale, le Conseil municipal demande de ne pas donner suite pour cette année.

7.4 Infotech – Commande de papeterie annuelle 2020

La directrice générale avise le Conseil municipal qu'un acompte de 50 % doit être versé à Infotech pour assurer la livraison de la commande de papeterie.

7.5 Achat d'un téléviseur et d'un support mural – Salle du Conseil municipal

Résolution 2019-10-314

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 620.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-310-02-721 *Éclairage public* au poste budgétaire 03-310-01-726 – *Administration – Logiciels* ;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat chez Walmart d'un téléviseur intelligent 65 pouces de marque TCL ROKU 4K au coût de 672.00 \$, taxes en sus, et d'un support mural articulé au coût de 143.98, taxes en sus ;

Que ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-01-726 *Administration – Logiciels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.6 GRH – Opérateur en eau potable et eaux usées

Résolution 2019-10-315

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger est d'avis que les municipalités qui emploient l'opérateur en eau potable et en eaux usées devraient se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à ce service et est disposée à confier ce poste à l'une des municipalités qui seraient signataires d'une entente (rés. 2019-07-221) ;

ATTENDU que la Municipalité de Lac-Drolet a confirmé son intérêt d'être l'employeur de la ressource (rés. 2019-07-014 adoptée le 2 juillet 2019) ;

ATTENDU, qu'après discussion avec le comité de sélection, la Municipalité du Lac-Drolet recommande l'embauche de monsieur Guillaume-Charles Coutu ;

ATTENDU qu'une entente relative au service de l'eau potable et des eaux usées est en cours de rédaction par la Municipalité de Lac-Drolet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger appuie l'embauche de monsieur Guillaume-Charles Coutu par la Municipalité de Lac-Drolet à titre d'opérateur en eau potable et en eaux usées ;

QUE monsieur Bernard Therrien, maire, et madame Julie Létourneau, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, l'entente relative au service de l'eau potable et des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8. VOIRIE :

8.1 TECQ 2019-2022 – Acceptation de la nouvelle programmation

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

8.2 Rue du Pont – mandat pour estimation

Résolution 2019-10-316

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate la firme Services EXP pour produire une estimation des travaux pour la réhabilitation de la chaussée de la rue du Pont (entre la rue Dallaire et le 178 du Pont).

8.3 Déneigement 2019-2020 du bureau municipal, stationnement OTJ et Résidence Sérénité – Étude et décision

Résolution 2019-10-317

ATTENDU qu'une invitation à soumissionner a paru dans l'Infolettre n° 180 datée du 16 septembre 2019 ;

ATTENDU que 2 soumissionnaires ont répondu à l'invitation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

ET RÉSOLU

QUE le contrat de déneigement pour le Bureau municipal soit confié à R Paré Excavation au coût de 695,00 \$, taxes en sus, et tel que décrit à la soumission reçue le 27 septembre 2019 ;

QUE les contrats de déneigement suivants soient confiés à 9332-5330 Québec Inc. (Stéphane Faucher) aux montants suivants et tels que décrit à la soumission reçue le 27 septembre 2019 :

- | | | |
|-------------------------------------|---|-------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Déneigement du stationnement de l'OTJ | 1 400.00 \$ |
| o | Sel et sable non inclus | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Déneigement du stationnement de la Résidence Sérénité | 1 450.00 \$ |
| o | Sel et sable inclus | |

QUE 20 % des coûts de déneigement de la rue du Foyer soient facturés à la Résidence Sérénité, tels que décidés lors de la séance du Conseil du 18 novembre 2004 (rés. 295-2004) ;

QUE les contrats de déneigement soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-00-510 *Contrat de déneigement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.4 Achat de pneus et carcasses

Résolution 2019-10-318

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de 6 pneus 11R22.5 XDS2 230mm Michelin au coût unitaire de 247.00 \$, taxes en sus et droit environnemental en sus, et 6 carcasses 11R22.5 Radial au coût unitaire de 100.00 \$, taxes en sus, chez Les Pneus Beaucerons Inc., tels que décrit à la soumission n° 237119 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-320-12-526 *Ent et rép – Inter 2003 (n° 12)* et 02-320-15-526 *Ent et rép – Inter 2013 (n° 15)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.5 Achat de chaînes

Résolution 2019-10-319

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat des chaînes suivantes chez Les Fabrications Pierre fluet Inc. (Soumission du 3 octobre 2019) :

- 2 ensembles de chaînes simples Trygg 11R22.5 @ 595.00 \$ / ens.
- 1 ensemble de chaînes simples Trygg 315/80R22.5 @ 675.00 \$ / ens.
- 1 ensemble de chaînes triples VBAR Kinedyne 11R22.5 @ 275.00 \$ / ens.

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-320-12-526 *Ent et rép – Inter 2003 (n° 12)* et 02-320-15-526 *Ent et rép – Inter 2013 (n° 15)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.6 Achat de lames, sabots et pointes de carbure rotatives

Résolution 2019-10-320

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat des fournitures suivantes chez PJB Industries Inc. au coût total de 4828.50 \$, taxes en sus, et telles que décrites à la soumission n° 4491 :

- 3 lames CA-GBN 7/8 x 6 x 48 @ 298.00 \$ / un
- 3 lames 3/4 x 8 x 48 TP-MT @ 112.00 \$ / un
- 4 sabots de glissement en fonte @ 64.00 \$ / un
- 4 sabots SAB-4345E @ 54.00 \$ / un
- 100 pointes rotatives au carbure (BOT-C855HDX) @ 10.05 \$ / un
- 50 pointes rotatives au carbure (BIT-C858) @ 13.95 \$ / un
- 1 lame à bloc 5/8 x 6 x 120 @ 676.00 \$ / un
- 1 lame à bloc 5/8 x 6 x 132 @ 748,00 \$ / un

QUE ces achats soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-00-640 *Pièces et accessoires – Voirie hiver*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.7 Remorque – Refaire suspension et achat de pneus

Résolution 2019-10-321

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 260.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-320-00-522 *Entretien et réparation – Garage* au poste budgétaire 02-320-00-526 – *Entretien et réparation – Matériel* ;

D'AUTORISER l'achat des fournitures nécessaires pour refaire la suspension de la remorque et l'achat de 4 pneus ST175/80R13C (6 plis) chez Garage A. Therrien Inc. au coût total de 473.91 \$, taxes en sus, et tels que décrits à la soumission n° 33160 :

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-526 – *Entretien et réparation – Matériel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.8 Immeubles Lapierre Inc. – Travaux d'asphaltage

Résolution 2019-10-322

ATTENDU que Pavage Estrie Beauce a été mandaté pour effectuer les travaux d'asphaltage ;

ATTENDU que la Municipalité a transmis à Immeubles Lapierre Inc. une facture correspondant au coût de préparation et travaux d'asphaltage qui ont été effectués sur la rue Boisvert (secteur où une réparation a été effectuée suite à un bris d'aqueduc) ;

ATTENDU que monsieur Donald Lapierre demande à la Municipalité de réviser sa facturation considérant qu'il aurait pu faire lui-même les travaux de préparation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal accepte la demande de monsieur Donald Lapierre et demande à la direction de procéder à un crédit correspondant aux travaux de préparation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.9 Parc industriel – Stationnement pour véhicules lourds

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

8.10 Inspecteur municipal – Remplacement temporaire

Résolution 2019-10-323

CONSIDÉRANT que monsieur Marc Morin, inspecteur municipal, a été mis en arrêt de travail pour une durée indéterminée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

ET RÉSOLU

QUE Pascal Dulac soit nommé inspecteur municipal par intérim pour une durée indéterminée et qu'il soit rémunéré au taux de l'échelon 6 de la nouvelle grille salariale ;

QUE le Conseil municipal prolonge le contrat de travail de madame Hélène Beaudoin jusqu'à l'embauche d'un nouveau journalier/opérateur camion déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9. EAU POTABLE

Aucun dossier.

10. EAUX USÉES :

10.1 Nettoyage des postes de pompage, des trop-pleins des pompes et régulateurs

Résolution 2019-10-324

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE CJH Robert Inc. soit mandaté pour procéder au nettoyage des postes de pompage et des trop-pleins des pompages au taux horaire de 75.00 \$, taxes en sus ;

QUE la compagnie Installations Paul Gagnon Inc. soit mandatée pour procéder au nettoyage des régulateurs au taux horaire de 210.00 \$, taxes en sus, minimum 3 h ;

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-415-00-522 – *Travaux contractuels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.2 Réparation et certification de la ligne de vie

Résolution 2019-10-325

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE Acklands Grainger soit mandaté pour la réparation et la certification de la ligne de vie au coût de 946.07 \$, taxes en sus, et telles que décrites à la soumission reçue par courriel le 7 octobre 2019 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-415-00-526 – *Ent. et rép. – Machineries, outillage et équipement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11. SERVICE INCENDIE – VENTE DE L'UNITÉ D'URGENCE

Aucune soumission reçue. Le Conseil municipal demande à la direction de publier à nouveau la vente de l'unité d'urgence en réduisant la mise à prix à 400 \$.

12. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

12.1 Conférence « Quand t'éduques, éduque »

Résolution 2019-10-326

ATTENDU que la Bibliothèque municipale désire réserver les services de Martin Larocque, par l'entremise du Salon du livre de l'Estrie, pour la conférence « Quand t'éduques, éduque » qui sera présentée le 18 octobre 2019 au coût de 260.00 \$, taxes en sus ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil autorise la responsable de la bibliothèque municipale, madame Jacinthe Rocheleau, à procéder à la signature du contrat entre la Bibliothèque municipale de Saint-Ludger et le Salon du livre de l'Estrie, pour la conférence « Quand t'éduques, éduque » ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-702-30-950 *Bibliothèque municipale - fonctionnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

12.2 Spectacle « Une forêt enchantée à explorer »

Résolution 2019-10-327

ATTENDU que la Bibliothèque municipale désire réserver les services de Cléobüle l'explorateur de rêve pour la prestation d'un spectacle intitulé « Une forêt enchantée à explorer » qui sera présenté le 1^{er} novembre 2019 au coût de 420.00 \$, taxes en sus, incluant les frais de déplacement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil autorise la responsable de la bibliothèque municipale, madame Jacinthe Rocheleau, à procéder à la signature du contrat entre la Bibliothèque municipale de Saint-Ludger et Cléobüle l'explorateur de rêve, pour le spectacle « Une forêt enchantée à explorer » ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-702-30-950 *Bibliothèque municipale - fonctionnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

13. OTJ :

13.1 Conciergerie – Embauche

Aucune candidature reçue. Ce point sera discuté en réunion de travail.

13.2 Achat de fournitures pour balançoires

Résolution 2019-10-328

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE la résolution n° 2019-09-300 soit abrogée ;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat des fournitures suivantes chez Jambettes.com :

- 5 sièges en caoutchouc et aluminium (enfant) @ 167.66 \$/un + tx
- 2 sièges en caoutchouc et aluminium (adulte) @ 326.73 \$/un + tx

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un rouleau de 100 pieds de chaînes d'attelage résistantes chez Ludger Magasin Général au coût de 120.00 \$, taxes en sus ;

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-00-526 *Entretien et réparations – Équipement OTJ*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

13.3 Réparation de la piscine et changement du sable dans les filtres

Ce point sera discuté lors de l'étude du budget 2020.

14. CPTAQ – DEMANDE D'ALIÉNATION ET LOTISSEMENT – FERME H.L.R. FAUCHER INC.

Résolution 2019-10-329

ATTENDU que Ferme H.L.R Faucher Inc. s'adresse à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir la partie cultivée d'une partie des lots 3 977 993, 3 977 992, 3 739 623, 3 739 622 et 3 740 734 dans la Municipalité de Saint-Ludger ;

ATTENDU que Ferme Coteaux Enr. désire conserver la partie forestière et érablière des lots 3 977 993, 3 977 992 et 3 739 623 ;

ATTENDU que madame Rosanne Faucher et monsieur Henri-Paul Sirois céderont la partie cultivée du lot 3 739 622 ainsi que le lot 3 740 734 aux demandeurs ;

ATTENDU que madame Rosanne Faucher et monsieur Henri-Paul Sirois céderont la partie forestière et érablière du lot 3 739 622 à Ferme Coteaux Enr. ;

ATTENDU que madame Rosanne Faucher et monsieur Henri-Paul Sirois, propriétaires du lot 3 739 638, désirent acquérir une partie des lots 3 739 623 et 3 977 992 afin d'obtenir l'espace suffisant pour la construction d'un garage à machinerie ;

CONSIDÉRANT que cela nécessite le dépôt d'une demande à la CPTAQ pour une aliénation ;

CONSIDÉRANT que Ferme H.L.R. Faucher Inc., propriétaire du lot 3 739 641, possède le lot contigu à ceux qu'elle désire acquérir ;

CONSIDÉRANT que la vocation agricole sera conservée ;

CONSIDÉRANT que la superficie des parties résiduelles de chaque partie impliquée est suffisante pour y permettre d'y pratiquer l'agriculture ;

CONSIDÉRANT que cette transaction n'aurait aucune conséquence négative sur le territoire et les activités agricoles ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que les critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection du territoire agricole du Québec ont été considérés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger appuie sans réserve la demande introduite devant la CPTAQ par Ferme H.L.R. Faucher Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – LOT 3 740 933 (RUE SAINT-CHARLES)

Résolution 2019-10-330

ATTENDU que le Conseil municipal a refusé la demande de monsieur Marcel Lemieux d'occuper le domaine public et qu'il a accepté de prolonger le délai au 30 juin 2020 pour le retrait de ses bâtiments de l'emprise municipale ;

ATTENDU que monsieur Lemieux propose à la municipalité de procéder à l'achat d'une partie du lot afin de régulariser la situation ;

ATTENDU les 2 simulations présentées par la directrice générale pour la vente d'une partie du lot 3 740 933 et les informations additionnelles qu'elle a données ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE monsieur Bernard Therrien, maire, et madame Julie Létourneau, directrice générale, soient autorisés à négocier avec monsieur Marcel Lemieux le prix de vente d'une partie du lot 3 740 933 selon les directives du Conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :

16.1 Maison de la Famille – Bolidés en Ville

Résolution 2019-10-331

ATTENDU que, dans le cadre de la Semaine québécoise de la paternité 2020, la Maison de la Famille du Granit continue sa lancée avec la 3^e édition de l'événement familial annuel *Bolidés en Ville !* qui se tiendra le 14 juin 2020 à Lac-Mégantic ;

ATTENDU qu'elle a pensé à la Municipalité de Saint-Ludger pour occuper le titre de commanditaire *La Sous-Compacte* puisque celui-ci se voit octroyer de nombreux avantages, comme une publicité d'un quart de page dans le programme de la journée, la mention de la municipalité comme commanditaire par l'animateur, d'une inscription gratuite d'une équipe et plus encore ;

ATTENDU qu'elle propose un plan de commandite ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

ET RÉSOLU

DE ne pas acquiescer à la demande de la Maison de la Famille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16.2 Club de motoneige Les Mouflons des Montagnes

Résolution 2019-10-332

ATTENDU que le club de motoneige Les Mouflons des Montagnes Inc. sollicite la Municipalité de Saint-Ludger pour être un de leurs commanditaires

pour leur soirée d'ouverture du 16 novembre prochain à la Salle Paul 6 de Saint-Sébastien ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QU'une somme de 200.00 \$ soit versée au club de motoneige Les Mouflons des Montagnes Inc. pour leur soirée d'ouverture du 16 novembre 2019 ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16.3 Fabrique de la Paroisse St-Jean-Paul II

Le conseiller Goderic Purcell se retire de la discussion et de la décision.

Résolution 2019-10-333

ATTENDU que la Fabrique St-Jean Paul II (Communauté de Saint-Ludger) s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir une aide financière leur permettant de subvenir aux besoins financiers de l'église ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QU'une somme de 3 200.00 \$ soit versée à la Fabrique St-Jean Paul II pour 2019-2020 ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17. DEMANDE DE SOUTIEN :

17.1 Municipalité alliée contre la violence conjugale

Résolution 2019-10-334

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

DE PROCLAMER la Municipalité de Saint-Ludger *Municipalité alliée contre la violence conjugale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17.2 Éclaireur Progrès – Publication des avis publics

Le journal l'Éclaireur Progrès invite les municipalités à reconsidérer leur décision concernant la publication d'avis publics.

18. VARIA

Monsieur le maire informe le Conseil municipal de sa demande qu'il a adressée à la MRC du Granit pour le Conseil des maires sur diffusé sur internet.

19. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 9 septembre 2019
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 23 septembre 2019
- ⇒ Mini-Scribe

20. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 4 OCTOBRE 2019

Résolution 2019-10-335

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 6 septembre et le 4 octobre 2019 est classée sous 4 rubriques :

- | | |
|------------|----------------|
| ⇒ Régional | ⇒ Communiqués |
| ⇒ Général | ⇒ Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

21. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune personne présente.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2019-10-336

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 20h55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.